

Pensionnat dirigé par Melle Duplat à Marseille.

Numéro d'inventaire: 1979.23022

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Imprimeur : Olive (Marius),

Période de création : 3e quart 19e siècle

Date de création : 1860 (vers)

Description : Feuillet imprimé comportant un en-tête allégorique au nom de l'Académie d'Aix.

Mesures: hauteur: 285 mm; largeur: 216 mm

Notes: Prospectus du pensionnat pour Jeunes filles dirigé par Melle Duplat, 11 cours du Chapitre à Marseille. Principes d'éducation, objets d'enseignement, conditions de pension et trousseau. Permis d'imprimer de Roustan, Recteur de l'Académie d'Aix, s.d. Conservation:

Enseignement Féminin

Mots-clés: Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière: Institutions privées

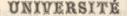
Nom de la commune : Marseille

Nom du département : Bouches-du-Rhône Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 3

ill.

Lieux: Bouches-du-Rhône, Marseille



DE FRANCE.



ACADÉMIE

DAIX

YES ON!

PENSIONNAT

DIRIGÉ

PAR M" DUPLAT,

Cours du Chapitre, 11, à Marseille.

Un local parfaitement disposé sous le rapport des conditions hygiéniques, situé dans un des plus beaux quartiers de la ville, avec salles d'étude, dortoirs et réfectoires vastes et aérès, cour spacieuse, distribuée de manière à rendre la survéillance facile; telle est la division matérielle de cet établissement, dont l'existence remonte à plusieurs années.

Une vigilance assidue y accompagne les Élèves partout; les parents ont libre accès dans la maison; ils peuvent, à tout instant du jour, s'assurer que cette condition est rigoureusement remplie cours set le noite par la maison de la condition est rigoureusement remplie cours set le noite par la condition est rigoureusement remplie cours set le noite par la condition est rigoureusement remplie cours set le noite par la condition est rigoureusement remplie cours set le noite par la condition est rigoureusement remplie cours set le noite par la condition est rigoureusement remplie cours set le noite par la condition est rigoureusement remplie cours set le noite par la condition est rigoureusement remplie cours set le noite par la condition est rigoureusement remplie cours set le noite par la condition est rigoureusement remplie cours set le noite par la condition est rigoureusement remplie cours set le noite par la condition est rigoureusement remplie cours set le noite par la condition est rigoureusement remplie cours set le noite par la condition est rigoureusement remplie cours set la condition est rigoureusement remplie course set le noite par la condition est rigoureusement remplie course set la condition est rigoureusement remplie course set le noite par la condition est rigoureusement remplie course de la condition de

La Religion, base fondamentale de toute bonne éducation, préside à l'enseignement que reçoivent les Élèves; quelques heures sont spécialement consacrées, chaque semaine, à l'étude de ses préceptes.

L'instruction, sous des professeurs d'un mérite reconnu, est toute d'application immédiate, en harmonie avec les besoins de l'époque; elle prépare à toutes les vocations par des méthodes qui, loin de fatiguer les jeunes intelligences, développent et entretiennent une émulation salutaire.

L'enseignement comprend : la Lecture, la Calligraphie, la Langue Française, l'Histoire ancienne et moderne, la Géographie, la Sphère, la Mythologie, la Littérature, le Dessin Linéaire, quelques notions d'Astronomie et de Physique, la Tenue des Livres, l'Anglais et tous les ouvrages manuels nécessaires à une jeune personne.

Les heures de travail, de récréations, d'études sérieuses et d'arts d'agrément y sont heureusement combinées.

Entretenir toujours par les voies de persuasion une bonne discipline parmi les Élèves; les diriger continuellement vers les habitudes de solide piété, d'ordre et d'application; former leur œur au goût et à la pratique du bien; développer leur jugement, orner leur esprit de connaissances utiles et agréables; tel est le but constant auquel tendent tous les efforts de MIIIE DUPLAT et de quatre de ses sœurs, qui concourent, chacune dans sa spécialité, à obtenir ces résultats.

Les Élèves internes sont admises à la table de la Directrice, où elles reçoivent une nourriture saine et abondante, telle que peuvent la souhaiter les enfants de familles aisées. On reçoit aussi des demi-pensionnaires et des externes.

Quant aux soins de détail, d'attention assidue et de douces prévenances domestiques, de coopération toute maternelle de la famille de M^{ne} Duplat, le sincère attachement de ses Élèves répandues dans le monde, et la tendresse franche et filiale des jeunes personnes qui sont actuellement l'objet de ses soins, seraient des titres suffisants; mais ils se relèvent encore des témoignages flatteurs des autorités préposées à l'instruction primaire, qui ont valu à M^{ne} Duplat de bons rapports au Ministère compétent, sur l'ordre, la bonne direction et les succès de son pensionnat.



Le prix de la pension, qui est payable par trimestre et d'avance, se traite de gré à gré avec es parents.

Les leçons d'agrément et de langues étrangères sont indépendantes du prix de la pension; nous avons excepté de cette mesure la langue anglaise, dont l'enseignement est à notre charge.

Un trimestre commencé est acquis à la maison; il n'est fait aucune réduction pour les vacances et les absences qui pourraient avoir lieu pendant le trimestre.

Pendant les vacances, qui commencent le 4° septembre et finissent le 4° octobre, les Élèves étrangères peuvent rester dans l'établissement.

On fera connaître aux parents l'uniforme de rigueur et les détails du trousseau.

Les sorties n'ont lieu qu'aux fêtes principales.

Les Élèves ne reçoivent de visites que de leurs parents, tuteurs ou correspondants reconnus.

Le parloir est accessible aux Élèves le jeudi, le dimanche et les jours de fêtes, dans l'aprèsmidi, sans préjudice des heures consacrées aux devoirs religieux et à l'enseignement.

Les lettres et paquets devront être adressés à la directrice de l'établissement.

VU ET PERMIS D'IMPRIMER,

Le Recteur de l'Académie d'Aix, ROUSTAN.

MARSEILLE. - Imprimerie de Marius Olive, rue Paradis, 47.